

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création : Juin 2005

RAISON SOCIALE

NMC FRANCE
PA DES PETITS CARREAUX
6 avenue des Bleuets
94380 Bonneuil sur Marne

Téléphone : . 01 45 13 71 00
Télécopie : 01 43 77 93 43

1) IDENTIFICATION DU PRODUIT

1-1) Désignation commerciale

INSUL - NOUVELLE FORMULE

1-2) Fournisseur : NMC FRANCE
PA des Petits Carreaux
6 avenue des Bleuets
94380 Bonneuil sur Marne

2) COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Dissolution de caoutchoucs et résines dans un mélange de solvants organiques
Substances présentant un danger aux termes de la directive Substances Dangereuses 67/548/CEE

<u>Nom</u>	<u>N° Cas</u>	<u>Concentration</u>	<u>Symbole</u>	<u>Phrases R</u>
Cyclohexane	110-82-7	<80 %	F, Xn, N	R11, R38, R65, R67, R50/53
Acétate d'éthyle	141-78-6	<15%	F, Xi	R11, R36, R66, R67

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

Facilement inflammable

Irritant pour les yeux et la peau

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

4) PREMIERS SECOURS

CAS GENERAL : En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

INHALATION : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins dix minutes en maintenant les paupières bien écartées et faire appel à un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

INGESTION : En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

* **Moyens d'extinction recommandés** : Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres.
A ne pas utiliser : pulvérisation d'eau.

* **Recommandations** : un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements.
Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistoletage
Il est interdit de fumer, boire et manger dans les locaux où la préparation est utilisée;
Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans les emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Observer les réglementations de la protection du travail

Stockage

Stocker entre 5 et 25°C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

* **Valeurs limites d'exposition**

	VLE		VME	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Cyclohexane	375	1300	300	1050
Acétate d'éthyle			400	1400

* **Protection individuelle**

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains : En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides

Protection de la peau : Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- **Aspect** : Jaune
- **Viscosité** : environ 800 mPas
- **Densité** : environ 0,84
- **Point éclair** : <0°C
- **Insoluble dans l'eau**

10) STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

11) INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été examinée et classée pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. *Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau.*

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12) INFORMATION ECOLOGIQUE

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau
Faire détruire les emballages souillés par un organisme agréé

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'DR pour la route, du RID pour le rail, de IMDG pour la mer et du IATA pour le transport par air.

ADR/RID : Classe 3 Nom sur le document de transport : Adhésifs Classe de danger : 33
N°ONU : 1133 Groupe d'emballage : II Etiquette : 3

IMDG : Classe 3 Nom sur le document de transport : Adhésifs contenant un liquide inflammable
N°ONU : 1133 Groupe d'emballage : II Etiquette : 3 EMS : 3-05

IATA : Classe 3 Nom sur le document de transport : Adhésifs contenant un liquide inflammable
N°ONU : 1133 Groupe d'emballage : II Etiquette : 3

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol F, Xn, N

R11 * Facilement inflammable

R36/38 * Irritant pour les yeux et la peau

R65 * Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R67 * L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

R50/53 * Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

S2 * Conserver hors de la portée des enfants

S9 * Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

S16 * Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer

S29 * Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S33 * Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S62 * En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

16) AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est le seul responsable.